



REGATE SYLVAIN TRINQUET 28 SEPTEMBRE 2019

1. Généralités

La régates est régie par les règles de course internationales de l'ISAF et du RCV (éd. 2017-2020), par les prescriptions additionnelles de Swiss-Sailing, ainsi que par l'avis de course, les présentes instructions de course et leurs annexes. Cette régates est classée en catégorie C.

2. Avis aux concurrents et modifications

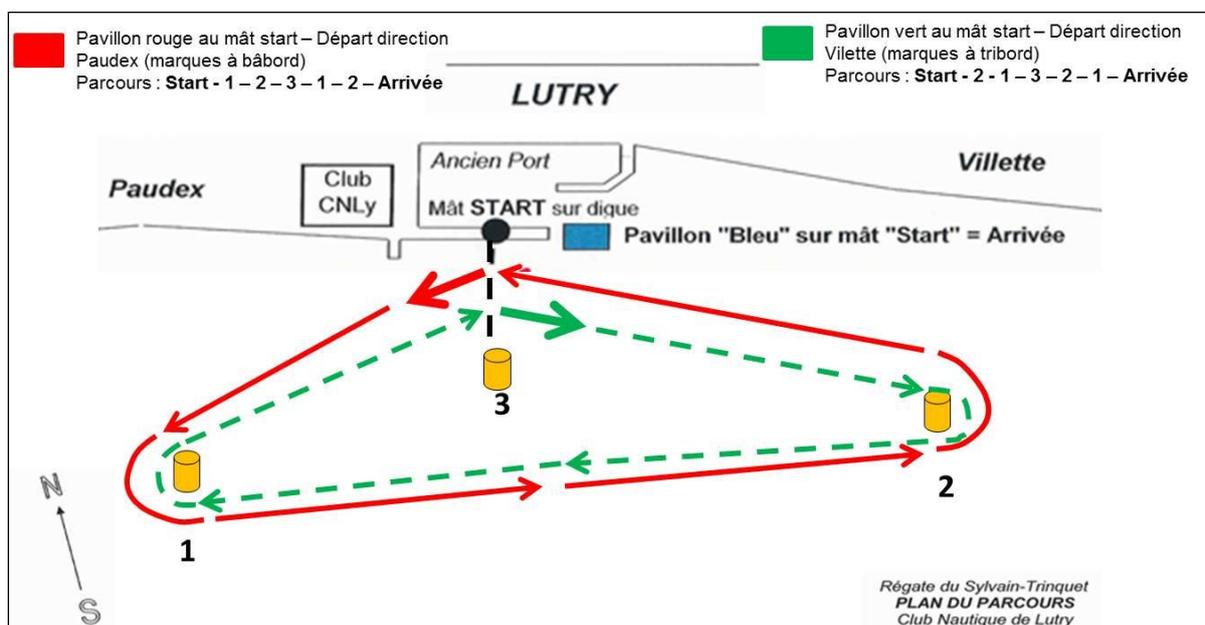
Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau d'affichage officiel du CNLy.

3. Horaires

Départ : 14h00, clôture 17h00, proclamation des résultats : 17h30

4. Parcours

4.1. Plan de Parcours



4.2. Parcours Standard

La ligne de départ et d'arrivée est délimitée par le « mât start » (à terre sur la digue) et la marque no.1. Toutes les marques sont de forme cylindrique et de couleur orange à l'exception de la bouée d'entrée d'un parcours raccourci éventuel.

	Pavillon vert au mât	Départ direction Est : Vilette	Start Marques: 2 1 3 2 1 Arrivée	Laisser les marques à tribord
	Pavillon rouge au mât	Départ direction Ouest : Paudex	Start Marques: 1 2 3 1 2 Arrivée	Laisser les marques à bâbord

Le pavillon d'arrivée sur le mât "Start" est de couleur bleu.

	Pavillon bleu au mât	Pavillon d'arrivée
--	----------------------	--------------------

4.3. Parcours Prolongé

	Pavillon "C" au mât	à la fin du 2e Tour	Répéter le même parcours
---	---------------------	---------------------------	--------------------------------

4.4. Parcours Raccourci

	Pavillon "S" au mât Appuyé de 2 signaux sonores	Fixé sur une des marques ou sur mât start a proximité d'une marque	Emprunter la route la plus courte vers la ligne d'arrivée
---	---	--	--

Alternativement, en cas de vent soudainement affaibli, le pavillon "S" sera envoyé sur le mât "Start" en même temps que le pavillon bleu "Arrivée"

5. Départ

5.1. Procédure de départ

5 minutes	↑	Signal d'avertissement pavillon orange + un coup de canon
4 minutes	↑	Signal préparatoire pavillon "I" + un coup de canon
1 minute	↓	Le pavillon « I » est abaissé + un signal sonore
Départ	↓	Le pavillon orange est abaissé + un coup de canon

6. Pénalités de départ et fermeture de la ligne de départ

6.1. La règle 30.1 du RCV est appliquée

6.2. La ligne de départ est fermée 15 minutes après le coup d'envoi.

7. Rappel Individuel

Le pavillon « X », appuyé d'un signal sonore, est hissé promptement sur le mât start lorsque un ou plusieurs bateaux ont franchis la ligne de départ prématurément. L'art 29.1 du RCV est applicable.

8. Rappel Général

Le Premier Substitut, appuyé de deux coups de canon, est hissé lorsque l'ensemble des bateaux sont rappelés. Le signal d'avertissement sera envoyé une minute après l'amenée du Premier Substitut (un signal sonore). L'art. 29.2 du RCV est applicable

9. Temps Limite

L'heure de clôture est fixée à 17h00.

10. Classement

Le Sylvain-Trinquet est couru en temps compensé, selon la jauge SRS

11. Concours traditionnel "Bonus Trinquet".

Les "fins becs" gagneront 5 minutes en temps réel ! La dégustation aura lieu au Wild Monkey Bar (devant le local du sauvetage de Lutry) dès la fin de la régates

12. Pénalité de remplacement (ramenée à 360°)

Après infraction aux règles de course du chapitre 2 du RCV, un concurrent peut se racheter en effectuant un seul tour complet (360°). Ceci est en dérogation à l'Art. 44.1 et 44.2 du RCV.

13. Réclamations

Toute réclamation concernant une infraction aux instructions de course devra être faite oralement à voix basse, par le protestataire, au cours d'un déjeuner qu'il devra offrir aux membres du Comité de course dans les trois années suivant l'arrivée. La qualité du repas offert par le protestataire permettra au Comité de course de faire l'instruction de la réclamation en toute impartialité. Le Comité de course rendra sa décision dans les trois années suivantes et celle-ci sera sans appel.

Ceci modifie les règles 61.3, 62.2 et 66 ; en accord avec l'article XVI de la porquerolles'cup.

14. Sécurité

- 14.1. Le port du gilet est obligatoire pour tous les concurrents lorsque le pavillon Y est hissé au mât du bateau Start.
- 14.2. Le port du gilet est obligatoire pour les dériveurs dès la mise à l'eau.
- 14.3. Les courses seront immédiatement interrompues si les feux « AVIS DE TEMPÊTE » (90 périodes/minutes) viennent à être enclenchés, de même que sur l'ordre de police, ceci conformément aux dispositions de l'article 14 du Règlement de la navigation sur le lac Léman du 7.12.1976
- 14.4. Il appartient à chaque skipper, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course.

15. Evacuation des détritius

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détritius dans l'eau. Les détritius doivent être déposés à terre.

16. Décharge de responsabilité

Le propriétaire ou son représentant doit être soit membre d'un club reconnu par Swiss-Sailing et être en possession d'une carte Swiss-Sailing valable, soit être porteur d'une attestation à une fédération nationale. Les équipiers doivent être en possession d'une carte Swiss-Sailing en cours de validation, soit se procurer auprès du CNLy une licence journalière.

En s'inscrivant et participant à la régata, chaque concurrent renonce à toute prétention en responsabilité ou autre, à l'égard du Club Nautique de Lutry et des personnes en charge de l'organisation de la régata.

17. Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

Lutry, le 6 Août 2019